

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

INSTITUT DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DE RECHERCHES
(IBESR)

IBESR/DG/03/13 #

Port-au-Prince, le 11 Mars 2013

N°.....

Autorisation de Fonctionnement

La Direction Générale de l'Institut du Bien-Être Social et de Recherches (IBESR)

Vu l'Arrêté Présidentiel du 22 décembre 1971 sur les maisons d'enfants ;

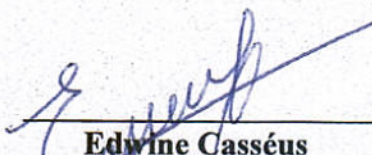
Vu le Décret du 4 novembre 1983 créant le Ministère des Affaires Sociales et du Travail et réorganisant l'IBESR ;

Considérant que la maison d'enfants « SAINT JOSEPH OUVRIER DE ST MICHEL DE L'ATTALAYE (OSJOSMA) », sise à Bas Calvaire, St Michel de l'Attalaye, représenté par M. André Olès ETIENNE a soumis en date du 18 septembre 2012, une demande d'autorisation de fonctionnement comme Orphelinat ;


Considérant que les conditions pour obtenir l'autorisation de fonctionnement sont remplies, selon le rapport des Services compétents de l'IBESR.

Décide

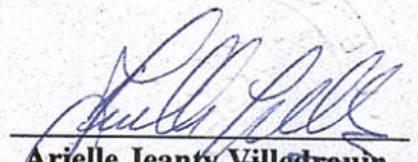
1. L'autorisation de fonctionner en Haïti comme Orphelinat en vue de pourvoir à l'assistance sociale des mineurs des deux sexes et d'intervenir comme intermédiaire à la réunification familiale est octroyée à la maison d'enfants SAINT JOSEPH OUVRIER DE ST MICHEL DE L'ATTALAYE (OSJOSMA) », représenté par M. André Olès ETIENNE ;
2. La présente autorisation de fonctionnement est valable jusqu'au 30 septembre 2014.



Edwine Casséus
Directeur Service Social



Me Anne Marie Nathalie Jean
Conseiller Juridique



Arielle Jeanty Villedrouin
Directeur Général